



COMITE DRÔME - ARDECHE de TAROT

Règlement des compétitions 2020-2021

Président de la C.C.R :

Jean-Luc LUTZ – 36, Chemin de la Muette – 07100 ANNONAY

Téléphone : 06 32 84 10 51 - Courriel : jeanluclutz@orange.fr

Coordonnées des arbitres.

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
GEMBERLE Jean Pierre	160 Chemin des Ecureuils 26450 Charols	06 08 21 38 94	jpgemberle@hotmail.fr
LONG Eliane	51 Ave Louis Masson 26120 Chabeuil	06 68 56 35 18	serge.long@orange.fr
LUTZ Jean Luc	36 Chemin de la Muette 07100 Annonay	06 32 84 10 51	jeanluclutz@orange.fr
PHILY Christelle	36 Rue Général Voyron 07800 La Voulte	06 83 26 01 25	christelle.phily@gmail.com
SIBEUD Patrick	124 Rue Jean Jaurès 26190 Saint Jean en Royans	06 09 74 73 36	patrick.sibeud@orange.fr



SOMMAIRE

- 1. Rappel des règles d'ordre général**
- 2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national**
- 3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel**
 - 3.1. Qualificatif OPEN
 - 3.2. Qualificatif 1^{ère} série
 - 3.3. Qualificatif 2^{ème} série
 - 3.4. Qualificatif Promotions
 - 3.5. Qualificatif Senior
- 4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipes**
 - 4.1. Qualificatifs Quadrettes
 - 4.1.1. Règles communes aux qualificatifs quadrettes
 - 4.1.2. Quadrettes D1
 - 4.1.3. Quadrettes D2
 - 4.1.4. Quadrettes D3
 - 4.2. Qualificatifs Triplettes
 - 4.2.1. Règles communes aux qualificatifs triplettes
 - 4.2.2. Triplettes D1
 - 4.2.3. Triplettes D2
 - 4.2.4. Triplettes D3
 - 4.3. Coupe de France
- 5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres**
 - 5.1. Règles communes aux qualificatifs en donnes libres
 - 5.2. Qualificatif Libre individuel
 - 5.3. Qualificatif Libre par 2
 - 5.4. Qualificatif Libre par 4
 - 5.5. Qualificatif Libre Senior



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

1. Rappel des règles d'ordre général

Préambule : *Le tarot est et doit rester un jeu convivial.*

Chaque joueur devant être respectueux de ses partenaires, adversaires, et de l'arbitre.....

- ARTICLE 1 :** Les épreuves officielles du comité Drôme-Ardèche de Tarot sont réservées aux joueuses et joueurs affiliés à la FEDERATION FRANCAISE de TAROT et à jour de leur cotisation.
- ARTICLE 2 :** Le CCR rappellera par mail aux présidents de clubs et/ou aux chargés des compétitions les dates des compétitions à venir mois par mois en donnant les dates de clôture des inscriptions ainsi que le nom de l'arbitre en charge de la compétition. Les inscriptions devront se faire en priorité sur le tableau google sheet dont le lien se trouve sur le site internet du comité Drôme-Ardèche, à défaut par tout moyen auprès de l'arbitre en charge de la compétition (à l'exception de la coupe de France qui bénéficie de son propre règlement).
Tout joueur qui n'aura pas réglé son inscription au jour dit, ne pourra participer à la compétition.
- ARTICLE 3 :** L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par le président de la CCR. Les frais d'arbitrage pour la saison 2020 – 2021 sont fixés à 35 € pour une séance et à 60 € pour 2 séances se déroulant dans la même journée.
- ARTICLE 4 :** Tout joueur inscrit se sachant indisponible devra OBLIGATOIREMENT prévenir le Président de la C.C.R. ou l'arbitre de la compétition, dès la connaissance de son indisponibilité afin qu'il puisse être remplacé par un joueur qui serait finalement disponible et de même série, s'il s'agit d'une compétition individuelle (1^{ère} série, 2^{ème} série, Promotion).
- ARTICLE 5 :** Un joueur, une triplète, une quadrette ou une équipe qui, ayant confirmé sa participation annule son inscription au-delà de 24h précédent le début de la compétition ne pourra participer à cette compétition l'année suivante, sauf en cas de force majeure (justifié par un document officiel). Le ou les fautifs non excusés perdraient alors la participation financière payée auparavant.
- ARTICLE 6 :** Les réclamations seront acceptées suivant les modalités du règlement des compétitions de la F.F.T.
- ARTICLE 7 :** Les temps de pause seront définis par l'arbitre, en dehors de ceux-ci **aucun déplacement** ne pourra se faire sans son autorisation. Aucun comportement agressif ou dédaigneux envers des adversaires ou des partenaires ne sera admis et sera immédiatement sanctionné par l'arbitre. Tout joueur **ou spectateur** en état d'ébriété sera immédiatement exclu du tournoi, sans préjudice des suites qui pourraient être éventuellement décidées par la commission de discipline. Tout joueur qui, pendant le tournoi (cela inclus également les pauses, les rotations, etc..) discutera d'un étui (déjà joué ou à jouer) sera immédiatement sanctionné et en cas de récidive, une sanction plus lourde sera prise par l'arbitre.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

- ARTICLE 8 :** L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les compétitions. Toute utilisation du téléphone portable sera sanctionnée par l'arbitre selon le règlement de la fédération.
Si l'utilisation du téléphone est nécessaire pour un usage professionnel ou familial, il pourra rester allumé pendant la compétition mais devra être posé sur la table d'arbitrage et les appels reçus ou émis dans ce cadre devront se faire dans la salle où se joue la compétition en présence de l'arbitre. En aucun cas un SMS ne pourra être envoyé pendant la compétition. Les SMS reçus dans ces cas pourront être lus avec l'autorisation de l'arbitre qui contrôlera **uniquement l'expéditeur** de ces messages.
- ARTICLE 9 :** Tout manquement à ce règlement sera passible de sanction en conformité avec la procédure prévue par la F.F.T.
Ce règlement disponible sur le site du comité Drôme - Ardèche de tarot : <http://www.tarot-drome-ardecche.sitew.com/> est à diffuser par les présidents du club à leurs adhérents.
- ARTICLE 10 :** Toute personne suivant une compétition officielle organisée par le comité ne pourra suivre qu'un seul joueur, triplette, quadrette ou équipe; **de plus elle devra être assise en même temps que les joueurs à une distance raisonnable d'eux.**
En cas de non - respect de ces règles, le joueur, la triplette, la quadrette ou l'équipe qu'elle suit pourra être pénalisé.
En quadrette, aucun spectateur ne pourra suivre l'attaquant.
En triplette, aucune allée et venue ne sera tolérée à compter du moment où le paravent aura été mis, les partenaires de l'attaquant ne pourront revenir dans la salle qu'à partir du moment où le paravent aura été enlevé.
- ARTICLE 11 :** Tout joueur peut refuser la présence d'une ou plusieurs personnes derrière lui lors d'une compétition officielle.
- ARTICLE 12 :** Lors d'une épreuve à plusieurs séances, les résultats de la séance jouée seront communiqués à tous les joueurs. En donnes duplicatées, une feuille de route permettant le contrôle des saisies de l'arbitre est obligatoirement distribuée à chaque joueur, triplette, quadrette.
- ARTICLE 13 :** Pour l'ensemble des compétitions, la mise en place des joueurs se fera avec le logiciel extar par mise en place équilibrée.
Les éliminés se feront par ligne. Sauf si le nombre d'éliminés n'est pas un multiple de 4, dans ce cas bien précis, c'est en fonction du % général. Les coefficients dépendent du nombre d'éliminés.
Lors des compétitions, la mise en place des joueurs se fait entre 08h45 et 09h00. Le démarrage des jeux a lieu à 09h00 au plus tard. Tout joueur arrivant entre 09h00 et 09h15 est pénalisé à raison de 0,5% par tranche de 5 minutes.
Tout joueur absent à 09h15 est remplacé.
L'horaire pour la reprise de la compétition pour une 2^{nde} séance sera donné par l'arbitre à l'entame de la dernière rotation de la première séance.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

- ARTICLE 14 :** Dans toutes les compétitions (sauf en donnes libres), les jeux des preneurs seront préparés à l'avance par l'arbitre. Les jeux de défense et le chien qui devront rester **naturels** seront distribués à la première table.
Il est impératif de bien mélanger les cartes et obligatoirement à la vue de tous.
Pour les qualificatifs individuel promotion, quadrette et triplete D3, l'arbitre peut préparer les jeux des preneurs et des défenseurs s'il le souhaite.
- ARTICLE 15 :** Toutes les épreuves se dérouleront avec paravents. A chaque rotation le démarrage des jeux se fera au top départ de l'arbitre, aucun jeu ne devra être sorti de l'étui avant ce top départ. Conformément aux règlements de la FFT (article 24), 15 minutes par étui seront allouées pour la duplication (distribution, préparation et jeu de la donne), ensuite ce seront 10 minutes par donne (jeu de la donne et reconstitution). La consultation du diagramme et de la feuille de score est interdite pendant la donne. L'arbitre sera garant du respect de cet article et sanctionnera les joueurs non respectueux.
- ARTICLE 16 :** Dans les différentes finales, des joueurs peuvent être à égalité en pourcentage. Le règlement fédéral sera appliqué : Les ex æquo seront départagés suivant le nombre de tops, puis en cas d'égalité suivant le nombre de tops partagés, sur l'ensemble de toutes les séances.
- ARTICLE 17 :** Tout joueur qui ne sera pas présent à la proclamation des résultats ne sera pas qualifié pour la phase suivante du championnat (qualifié ou remplaçant) quel que soit son classement.
Les formations (triplettes, quadrettes, équipe) doivent être représentées à minima par le capitaine de la formation.
- ARTICLE 18 :** Avant chaque compétition, l'arbitre rappelle les règles de base du jeu de tarot :
- Chaque joueur doit compter ses cartes avant de les retourner
 - Les cartes du chien sont distribuées au milieu du tapis, une par une en mettant ni la première ni la dernière.
 - Tout incident se règle OBLIGATOIREMENT avec l'arbitre
- ARTICLE 19 :** Avant chaque compétition, l'arbitre sera tenu de vérifier les indices des formations en triplete, quadrette et libre par 4 pour que le tournoi soit homologué.
- ARTICLE 20 :** La FFT organise les championnats de France Seniors en duplicaté individuel et en donnes libres, réservés aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre de la saison en cours, sans restriction de classement.
Une pièce d'identité justifiant la date de naissance du joueur pourra être demandée à tout stade de la compétition.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national

Compétition	Date (s)	Lieux	Arbitre	Nombre de qualifiés	Ordre de remplaçant Au niveau national
Open individuel	05.12.2020	A définir	Jean-Luc	5	30 (30)
1 ^{ère} série	20.03.2021	Saint-Laurent en Royans	Eliane	6 (zone)	4 (30)
2 ^{ème} série	20.03.2021	Saint-Laurent en Royans	Eliane	2	9 (30)
Promotion	02.01.2021	Malataverne	Jean-Pierre	4	7 (30)
Quadrette D1	17.10.2020	Portes les Valence	Patrick	1	11 (30)
Quadrette D2	12.12.2020	Portes les Valence	Christelle	1	7 (30)
Quadrette D3	09.01.2021	Saint-Péray	Christelle	1	5 (30)
Triplette D1	16.01.2021	Chabeuil	Eliane	1	2 (30)
Triplette D2	20.02.2021	Portes les Valence	Eliane	1	5 (30)
Triplette D3	13.03.2021	Portes les Valence	Jean-Luc	1	8 (30)
Libre individuel	30.01.2021	Ancône	Patrick	8	10 (30)
Libre par 2	10.10.2020	Bourg de Péage	Eliane	5	30 (30)
Libre par 4	19.06.2021	Montélimar	Jean-Pierre	3	18 (30)
Equipes	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
Libre Sénior	09.02.2021	Bourg de Péage	Jean-Luc	8	12 (30)
Duplicate senior	04.05.2021	Beauchastel	Jean-Luc	5	2 (30)



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel

3.1. Qualificatif OPEN

Le qualificatif individuel Open est ouvert à tous les joueurs licenciés du comité.

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **samedi 5 décembre 2020 (lieu à définir)**

Début de la 1^{ère} séance à **9h00 précises**.

A l'issue de la compétition, **5 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **12 au 16 mai 2021** à ARGELES sur MER.

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

L'attribution des PP pour la finale Open a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des participants.

Indice PCN pour la finale du Comité : 1,8 Codification PCN : 5461901

20 - 16 - 13 - 10 - 8 - 7 - 5 - 4 - 3 - 3 - 2 - 2

3.2. Qualificatif 1^{ère} série

Le qualificatif 1^{ère} série est ouvert à tous les joueurs de la Ligue 88 (Drôme Ardèche ; Lyonnais ; Loire-Foréz) classés 1^{ère} série

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **samedi 20 mars 2021 à Saint-Laurent en Royans**.

Début de la 1^{ère} séance à **13h15 précises**.

A l'issue de la compétition **6 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **12 au 16 mai 2021** à ARGELES sur MER.

L'arbitrage du championnat la ligue 88 sera effectué par **Eliane LONG**

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants, limité au 1/3 des joueurs:

Indice PCN pour la finale et la codification PCN seront communiqués par le président de ligue à l'arbitre désigné pour la compétition.

3.3. Qualificatif 2^{ème} série

Le qualificatif 2^{ème} série est ouvert à tous les joueurs licenciés du comité et classés 2^{ème} série

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **samedi 20 mars 2021 à Saint-Laurent en Royans**.

Début de la 1^{ère} séance à **13h15 précises**.

A l'issue de la compétition **2 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **12 au 16 mai 2021** à ARGELES sur MER.

L'arbitrage de ce championnat régional sera effectué par **Eliane LONG**



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

Dans le cas où le nombre d'inscrits à la compétition serait inférieur à 16, le qualificatif ne pourrait avoir lieu. Un rapprochement avec un autre comité de la zone pourrait alors être envisageable.

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8

Codification PCN : 5461201

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants d'après le tableau suivant:

Nombre joueurs	Attribution de PP - 2ème série											
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16	10	8	7	6	5	4	3	3				
20	10	8	7	6	5	4	3	3	2	2		
24	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2	2	2
28	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2	2	2
32	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2	2

3.4. Qualificatif Promotion

Le qualificatif Promotion est ouvert à tous les joueurs licenciés du comité et classés en 3^{ème} et 4^{ème} série

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **samedi 2 janvier 2021 à Malataverne.**

Début de la 1^{ère} séance à **09h00 précises.**

A l'issue de la compétition **4 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **12 au 16 mai 2021** à ARGELES sur MER.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Pierre GEMBERLE**

Dans le cas où le nombre d'inscrits à la compétition serait inférieur à 16, le qualificatif ne pourrait avoir lieu. Un rapprochement avec un autre comité de la zone pourrait alors être envisageable.

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8

Codification PCN : 5461301

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants d'après le tableau suivant:

Nombre joueurs	Attribution de PP – Promotion											
	1er	2ème	3ème	4ème	5 ^{ème}	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16 à 28	5	4	4	3	2	2	2					
32 à 44	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
48 à 64	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

3.5. Qualificatif Senior

Le qualificatif Individuel Senior est ouvert à tous les joueurs licenciés du comité nés avant 1961.

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **mardi 4 mai 2021 à Beauchastel**.

Début de la 1^{ère} séance à **09h00 précises**.

A l'issue de la compétition **8 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **20 au 23 septembre 2021** à SOULAC sur MER.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

Indice PCN pour la finale du comité :1,8 Codification PCN : 5461501

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants d'après le tableau suivant:

Attribution de P.P												
Nombre joueurs	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16 à 28	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
32 à 44	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
48 à 64	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1



4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipe

INDICES DE VALEUR triplettes et quadrettes		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	5
4T	Quatrième Série Trèfle	5
NC	Non Classé	5



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

4.1. Qualificatifs Quadrettes

4.1.1. Règles communes aux qualificatifs quadrettes

Les championnats régionaux quadrettes sont ouverts aux joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche et se dérouleront en 2 séances, sous réserve d'avoir un minimum de 5 quadrettes engagées. Ils décerneront les titres de champions du comité Drôme Ardèche de chaque catégorie et qualifieront les représentants pour les championnats de France qui auront lieu **les 13 et 14 février 2021 à Vichy**.

4.1.2. Quadrette D1

Le championnat quadrettes D1 aura lieu **le samedi 17 octobre 2020 à la Maison des Associations de Portes les Valence** et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera **supérieur à 25**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Patrick SIBEUD**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

21 – 17 – 13 – 11 – 9 – 7 – 6 – 4 – 4 – 3 – 2 – 2

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5464101

4.1.3. Quadrette D2

Le championnat quadrettes D2 aura lieu **le samedi 12 décembre 2020 à la Maison des Associations de Portes les Valence** et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera **inférieur à 73**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Christelle PHILY**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

10 – 8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5464201



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

4.1.4. Quadrette D3

Le championnat quadrettes D3 aura lieu **le samedi 9 janvier 2021 à la Salle des Fêtes de Saint-Péray** et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera **inférieur à 26**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Christelle PHILY**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

5 - 4 - 3 - 3 - 2 - 2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5464301

4.2. Qualificatifs Triplettes

4.2.1. Règles communes aux qualificatifs triplettes

Les championnats régionaux triplettes sont ouverts aux joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche et se dérouleront en 2 séances, sous réserve d'avoir un minimum de 8 triplettes engagées. Ils décerneront les titres de champions du comité Drôme Ardèche de chaque catégorie et qualifieront les représentants pour les championnats de France qui auront lieu **du 21 et 24 mai 2021 à Vichy**.

4.2.2. Triplettes D1

Le championnat triplettes D1 aura lieu **le samedi 16 janvier 2021 à la Chabeuil** et regroupera toutes les triplettes dont l'indice est **supérieur à 19**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Eliane LONG**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

21 - 17 - 13 - 11 - 9 - 7 - 6 - 4 - 4 - 3 - 2 - 2

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5463101

4.2.3. Triplettes D2

Le championnat triplettes D2 aura lieu **le samedi 20 février 2021 à la Maison des Associations de Portes les Valence** et regroupera toutes les triplettes dont l'indice est **inférieur à 67**.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Eliane LONG**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

10 – 8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5463201

4.2.4. Triplettes D3

Le championnat triplettes D3 aura lieu **le samedi 13 mars 2021 à la Maison des Associations de Portes les Valence** et regroupera toutes les triplettes dont l'indice est **inférieur à 20**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1 – 1 – 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5463201

4.3. Coupe de France

Le format pour la coupe de France de la présente saison sera défini lors de l'Assemblée Générale de la Fédération le 11 Novembre 2021.

En fonction des choix qui seront faits à ce moment-là, un règlement spécifique à la coupe de France sera écrit et communiqué aux différents clubs du comité.

5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres

5.1. Règles communes aux qualificatifs en donnes libres

Ces compétitions sont ouvertes à tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche.

La journée se déroulera en 2 séances de 4*6 donnes, limitées à 1 heure par position. Au delà de ce temps l'arbitre laissera redistribuer une dernière fois et si la donne n'est pas prise il rayera sur la feuille de marques la ou les donnes non jouée(s).



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

En cas d'un nombre non multiple de 4 lors de la première séance, il y aura autant d'éliminés que nécessaires pour jouer la 2ème séance avec uniquement des tables complètes.

Dans ce cas là uniquement un coefficient sera appliqué sur le score de la 1ère séance.

Les qualifiés seront établies au cumul des scores des deux séances.

Les pénalités pour retard dans les compétitions de donnes libre sont de 100 points pas fraction de 5 minutes avec un maximum de 15 minutes de retard. Au-delà, le joueur (ou la formation) sera éliminé.

5.2. Qualificatif Libre Individuel

Le championnat régional en donnes libres individuel se déroulera le **samedi 30 janvier 2021 à Ancône** et qualifiera les **8 premiers** pour le championnat de France qui aura lieu du **2 au 5 avril 2021 à Pontarlier**.

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Patrick SIBEUD**

Exceptionnellement pour cette année les joueurs qualifiés lors du qualificatif de l'année dernière sont automatiquement qualifiés pour la finale 2021. Néanmoins s'ils participent au qualificatif 2021 ils perdront leur place qualificative de l'année dernière.

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462101

L'attribution de PP pour cette épreuve est de 3 – 2 - 1 pour les 3 premiers joueurs

5.3. Qualificatif Libre par 2

Le championnat régional en donnes libres par équipe de 2 se déroulera le **samedi 10 octobre 2021 à Bourg de Péage** et qualifiera les **5 premières équipes** pour le championnat de France qui aura lieu du **22 au 24 janvier 2021 à Aix les Bains**.

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de championnat sera effectué par **Eliane LONG**

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462201

L'attribution de PP pour cette épreuve est de 3 – 2 - 1 pour les 3 premiers « duo »

5.4. Qualificatif Libre par 4 (interclubs)

Le championnat régional en donnes libres par équipe de 4 se déroulera le **samedi 19 juin 2021 à Montélimar** et qualifiera les **3 premières équipes** pour le championnat de France qui aura lieu du **26 au 28 novembre 2021 à Aix les Bains**.

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de championnat sera effectué par **Jean-Pierre GEMBERLE**

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462401

L'attribution de PP pour cette épreuve est de 3 – 2 - 1 pour les 3 premières équipes



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2020-2021

Pour pouvoir participer à cette compétition, les 4 membres de l'équipe devront faire partis du même club et **le produit des 4 séries des joueurs devra dépasser 16.**

Il y a une exception tout de même dans les compositions possibles, deux 1ère série peuvent jouer ensemble à condition de jouer soit avec un 3ème et un 4ème série ou avec deux 4ème série (1-1-3-4 ou 1-1-4-4)

5.5. Qualificatif Senior

Le championnat régional en donnes libres séniors se déroulera le **mardi 9 février 2021 à Bourg de Péage** et qualifiera les 8 premiers pour le championnat de France qui aura lieu du **22 au 25 mars 2021 à Alès.**

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462501

Pour avoir le droit de participer à cette compétition, le licencié devra avoir 60 ans révolus au 01 janvier 2021.